

PROFESSION DE FOI eTUDE POUR UNE DeCLARATION DES OBLIGATIONS ENVERS L eTRE HUMAIN Il est une realite situee hors du monde, c est- -dire hors de l espace et du temps, hors de l univers mental de l homme, hors de tout le domaine que les facultes humaines peuvent atteindre. A cette realite repond au centre du coer de l homme cette exigence d un bien absolu qui y habite toujours et ne trouve jamais aucun objet en ce monde. Elle est aussi rendue manifeste ici-bas par les absurdites, les contradictions insolubles, auxquelles se heurte toujours la pensee humaine quand elle se meut seulement en ce monde. De meme que la realite de ce monde-ci est l unique fondement des faits, de meme l autre realite est l unique fondement du bien. continuer...

C est d elle uniquement que descend en ce monde tout le bien susceptible d y exister, toute bonte, toute verite, toute justice, toute legitimitate, tout ordre, toute subordination de la conduite humaine des obligations. L unique intermediaire par lequel le bien puisse descendre de chez elle au milieu des hommes, ce sont ceux qui parmi les hommes ont leur attention et leur amour tournes vers elle. Quoiqu elle se trouve hors de l atteinte de toutes les facultes humaines l homme a le pouvoir de tourner vers elle son attention et son amour. Rien jamais ne peut autoriser supposer d un homme, quel qu il puisse etre, qu il est prive de ce pouvoir. Ce pouvoir n es quelque chose de reel ici-bas qu autant qu il s exerce. L unique condition pour qu il s exerce, c este le consentement. Ce Consentement peut etre formule. Il peut ne pas l etre, meme interieurement, ne pas apparaître clairement la conscience, quoiqu il ait reellement lieu dans l être. Souvent il n a pas lieu en fait, quoiqu il soit exprime dans le langage. Formule ou non, la condition unique et suffisante, c est qu en fait il ait lieu. A quiconque en fait consent orienter son attention et son amour hors du monde, vers la realite situee au del de toutes les facultes humaines, il est donne d y reussir. En ce cas, tôt ou tard, il descend sur lui du bien qui travers lui rayonne autour du lui. L exigence de bien absolu habitant au centre du coeur et le pouvoir, quoique virtuel, d orienter l attention et l amour hors du monde et d en recevoir du bien, constituent ensemble un lien que attache l autre realite tout homme sans exception. Quiconque reconnaît cette autre realite reconnaît aussi ce lien. A cause de lui, il tient tout être humain sans aucune exception pour quelque chose de sacre qu il es tenu de temoigner du respect. Il n es pas d autre mobile possible au respect universel de tous les etres humains. Quelle que soit la formule de croyance ou d incroyance qu il ait plu un homme de choisir, celui dont le coer incline pratiquer ce respect reconnaît en fait une realite autre que celle de ce monde. Celui qui ce respect es en fait etranger, celui-l l autre realite aussi est etrangere. La realite de ce monde-ci est composee de differences. Des objets inegaux y sollicitent inegalement l attention. Un certain jeu de circonstances ou un certain attrait proposent la personee de quelques etres humains l attention. Par l effet de circonstances differentes et d un certain manque d attrait, d autres etres demeurent anonymes. Ils echappent l attention, ou, si elle es dirigee sur eux, elle ne distingue que des elements d une collectivite. L attention qui habite entièrement ce monde est entièrement soumise l effet de ces inegalites, e peut d autant moins y être soustraite qu elle ne le discerne pas. Parmi les inegalites de fait, le respect ne peut etre egal envers tous qu s il porte sur quelque chose d identique en tous. Les hommes son differentes dans toutes les relations que les lient des choses situees en ce

monde, sans aucune exception. Il n'y a d'identique en eux tous que la présence d'un lien avec l'autre réalité. Tous les êtres humains sont absolument identiques pour autant qu'ils peuvent être conçus comme constitués par une exigence centrale de bien autour de laquelle est disposée de la matière psychique et charnelle. L'attention orientée en fait hors du monde a seul contact en fait avec la structure essentielle de la nature humaine. Seule elle possède une faculté toujours identique de projeter de la lumière sur un être humain quel qu'il soit. Quiconque a cette faculté a aussi l'attention orientée en fait hors du monde, qui l'en rend compte ou non. Le lien qui attache l'être humain à l'autre réalité est comme elle hors de l'atteinte de toutes les facultés humaines. Le respect qu'il fait ressentir de ce qu'il est reconnu ne peut pas lui être témoin. Ce respect ne peut trouver ici-bas aucune espèce d'expression directe. S'il n'est pas exprimé, il n'a pas d'existence. Il y a pour lui une possibilité d'expression indirecte. Le respect inspiré par le lien de l'homme avec la réalité étrangère de ce monde se témoigne la partie de l'homme située dans la réalité de ce monde. La réalité de ce monde est la nécessité. La partie de l'homme qui y est située est la partie abandonnée la nécessité et soumise à la misère du besoin. Il existe pour le respect ressenti envers l'être humain une seule possibilité d'expression indirecte, qui est fournie pour les besoins des hommes en ce monde-ci, les besoins terrestres de l'âme et du corps. Elle est fondée sur une liaison établie dans la nature humaine entre l'exigence de bien que est l'essence même de l'homme et la sensibilité. Rien n'autorise jamais croire d'aucun homme que en lui cette liaison n'existe pas. Par elle, lorsque, du fait des actes ou des omissions des autres hommes, la vie d'un homme est détruite ou mutilée par une blessure ou une privation de l'âme ou du corps, ce n'est pas en lui la sensibilité seule qui subit le coup, mais aussi l'aspiration au bien. Il y a alors eu sacrilège envers ce que l'homme enferme de sacré. La sensibilité peut au contraire être seule en jeu, si un homme subit une privation ou une blessure par le seul mécanisme des forces naturelles, ou s'il se rend compte que ceux qui semblent la lui infliger, loin de lui vouloir aucun mal, obéissent uniquement à une nécessité reconnue par lui-même. La possibilité d'expression indirecte du respect envers l'être humain est le fondement de l'obligation. L'obligation a pour objet les besoins terrestres de l'âme et du corps des êtres humains quels qu'ils soient. À chaque besoin répond une obligation. À chaque obligation correspond un besoin. Il n'est pas d'autre espèce d'obligation relative aux choses humaines. Si l'on croit en apercevoir d'autres, ou elles sont mensongères, ou c'est par erreur qu'elles ne sont pas classées dans cette espèce. Quiconque a son attention et son amour tournés en fait vers la réalité étrangère au monde reconnaît en même temps qu'il est tenu, dans la vie publique et privée, par l'unique et perpétuelle obligation de remédier, dans l'ordre de ses responsabilités et dans la mesure de son pouvoir, toutes les privations de l'âme et du corps susceptibles de détruire ou de mutiler la vie terrestre d'un être humain quel qu'il soit. La limite répondant aux bornes du pouvoir et l'ordre des responsabilités n'est légitime que si le possible a été accompli pour porter la nécessité qui l'impose la connaissance de ceux qui en subissent les conséquences, sans aucun mensonge et de manière telle qu'ils puissent consentir à la reconnaître. Aucun concours de circonstances ne soustrait jamais personne à cette obligation universelle. Les circonstances qui semblent en dispenser l'égard d'un homme ou d'une catégorie d'hommes ne l'imposent que plus impérieusement. La pensée de cette obligation circule parmi tous les hommes sous des formes très différentes et avec des degrés de clarté très inégaux. Les hommes inclinent plus ou moins fortement soit à consentir, soit à refuser de l'adopter comme règle de leur

conduite. Le consentement est le plus souvent mêlé de mensonge. Quand il est sans mensonge, la pratique n'est pas sans défaillance. Le refus fait tomber dans le crime. La proportion de bien et de mal dans une société dépend d'une part de celle du consentement et du refus, d'autre part de la distribution du pouvoir entre ceux qui consentent et ceux qui refusent. Tout pouvoir, de quelque nature qu'il soit, laissé aux mains d'un homme qui n'a pas accordé cette obligation un consentement éclairé, total et sans mensonge, est un pouvoir mal placé. De la part d'un homme qui a choisi le refus, l'exercice d'une fonction, grande ou petite, publique ou privée, livrant entre ses mains des destinées humaines, constitue en lui-même une activité criminelle. Sont complices tous ceux qui, connaissant sa pensée, l'autorisent à exercer cette fonction. Un État dont la doctrine officielle constitue tout entière une provocation à ce crime se place lui-même tout entier dans le crime. Il ne lui reste aucune trace de légitimité. Un État qui ne s'appuie pas sur une doctrine dirigée avant tout contre toutes les formes de ce crime ne possède pas la plénitude de la légitimité. À un système de loi où rien n'est prévu pour empêcher ce crime, il manque l'essence de la loi. Un système de loi prévoyant des mesures pour empêcher certaines formes de ce crime mais non pas d'autres ne possède qu'en partie le caractère de loi. Un gouvernement dont les membres commettent ce crime ou l'autorisent au-dessous d'eux est traître à sa fonction. N'importe quelle espèce de collectivité, d'institution, de mode de vie collective dont le fonctionnement normal implique ou entraîne la pratique de ce crime est par là frappée d'illicéité, et sujette à réforme ou suppression. Un homme se rend complice de ce crime si, ayant une part grande, petite ou minime dans l'orientation de l'opinion publique, il s'abstient de le blâmer chaque fois qu'il en a connaissance, ou si il refuse parfois d'en prendre connaissance pour ne pas avoir le blâme. Un pays n'est pas innocent de ce crime si l'opinion publique, étant libre de s'exprimer, n'en blâme pas la pratique courante, ou si, la liberté d'expression étant supprimée, les opinions qui circulent clandestinement ne contiennent pas ce blâme. L'objet de la vie publique consiste à mettre dans la plus grande mesure possible toutes les formes de pouvoir aux mains de ceux qui consentent en fait à être liés par l'obligation dont chaque homme est tenu envers tous les êtres humains, et qui en possèdent la connaissance. La loi est l'ensemble des dispositions permanentes susceptibles d'avoir cet effet. La connaissance de l'obligation est double. Elle comprend la connaissance du principe et la connaissance de l'application. Le domaine de l'application étant constitué par les besoins humains en ce monde, il incombe à l'intelligence de concevoir la notion de besoin, et de discerner, distinguer et énumérer, avec toute l'exactitude dont elle est capable, les besoins terrestres de l'âme et du corps. Cette étude est toujours susceptible de révision.

EXPOSÉ DES OBLIGATIONS Pour concevoir concrètement l'obligation envers les êtres humains et la subdiviser en plusieurs obligations, il suffit de concevoir les besoins terrestres du corps et de l'âme humaine. Chaque besoin est l'objet d'une obligation. Les besoins d'un être humain sont sacrés. Leur satisfaction ne peut être subordonnée ni à la raison d'État, ni à aucune considération soit d'argent, soit de nationalité, soit de race, soit de couleur, ni à valeur morale ou autre attribuée à la personne considérée, ni à aucune condition quelle qu'elle soit. La seule limite légitime à la satisfaction des besoins d'un être humain déterminée est celle qui assigne la nécessité et les besoins des autres êtres humains. La limite n'est légitime que si les besoins de tous les êtres humains reçoivent le même degré d'attention. L'obligation fondamentale envers les êtres humains se subdivise en plusieurs obligations concrètes par l'énumération des besoins

essentiels de la creature humaine. Chaque besoin est l'objet d'une obligation. Chaque obligation a pour objet un besoin. Il s'agit seulement des besoins terrestres, car l'homme ne peut satisfaire que ceux-ci. Il s'agit des besoins de l'ame autant que de ceux du corps. L'ame a des besoins, et, quand ils ne sont pas satisfaits, elle est dans un etat analogue l'etat d'un corps affame et mutilé. Le corps humain a surtout besoin de nourriture, de chaleur, de sommeil, d'hygiene, de repos, d'exercice, d'air pur. Les besoins de l'ame peuvent la plupart etre ranges en couples d'opposes qui s'equilibrant et se compléquent. L'ame humaine a besoin d'egalite et de hierarchie. L'egalite est la reconnaissance publique, exprimee efficacement dans les institutions et les moeurs, du principe qu'un degre d'attention egal est due aux besoins de tous les etres humains. La hierarchie est l'echelle des responsabilites. Comme l'attention incline a se porter et a s'attarder en haut, des dispositions speciales sont necessaires pour rendre compatibles en fait l'egalite et la hierarchie. L'ame humaine a besoin d'obeissance consentie et de liberte. L'obeissance consentie est celle qu'on accorde a une autorite parce qu'on estime qu'elle est legitime. Elle n'est pas possible l'egard d'un pouvoir politique etabli par conquete ou coup d'Etat, ni l'egard d'un pouvoir economique fonde sur l'argent. La liberte est le pouvoir du choix l'interieur de la marge laissee par la contrainte directe des forces de la nature et par l'autorite accpetee comme legitime. La marge doit etre assez grande pour que la liberte ne soit pas une fiction, mais etendue seulement aux choses innocentes, sans que jamais certaines formes de crime soient rendues licites. L'ame humaine a besoin de verite et de liberte d'expression. Le besoin de verite exige que tous aient accéss la culture de l'esprit sans avoir etre ni materiellement ni moralement transplantés. Il exige que ne s'exerce jamais dans le domaine de la pensee aucune pression materielle ou morale procedant d'un souci autre que le souci exclusif de la verite ; ce qui implique l'interdiction absolue de toute propagande sans exception. Il exige la protection contre l'erreur et le mensonge, ce qui transforme en faute punissable toute faussete materielle, evitable, affirmee publiquement. Il exige une protection de la sante publique contre les poisons dans le domaine de la pensee. Mais l'intelligence a besoin pur s'exercer de pouvoir s'exprimer sans qu'aucune autorite la limite. Il faut donc un domaine de la recherche intellectuelle pur, qui soit distinct, mais accesible a tous, et oü aucune autorite n'intervienne. L'ame humaine a besoin, d'une part de solitude et d'intimite, d'autre part de vie sociale. L'ame humaine a besoin de propriete personnelle et collective. La propriete personnelle n'est jamais constituee par la possession d'une somme d'argent, mais par l'appropriation d'objets concrets, tels que maison, champ, meubles, outils, que l'ame regarde comme un prolongement d'elle-meme et du corps. La justice exige que la propriete personnelle, ainsi comprise, soit inalienable comme la liberte. La propriete collective n'est pas definie par un titre juridique, mais par le sentiment d'un milieu humain qui regarde certains objets materiels comme un prolongement et une cristallisation de lui-meme. Ce sentiment n'est rendu possible que par certaines conditions objectives. L'existence d'une classe sociale definie par le manque de propriete personnelle et collective est aussi honteuse que l'esclavage. L'ame humaine a besoin de chéritement et d'honneur. Tout etre humaine qu'un crime a mis hors du bien a besoin d'etre reintegre dans le bien au moyen de la douleur. La douleur doit etre infligee en vue d'amener l'ame a reconnaître un jour librement qu'elle a ete infligee avec justice. Cette reintegration dans le bien est le chéritement. Tout etre humain innocent, ou qui a fini d'expié, a besoin que son honorabilite soit reconnue comme etant egale a celle de tout autre. L'ame humaine a besoin de securite et de risque. La peur de la violence, de la faim, ou de tout

autre mal extrême, est une maladie de l'âme. L'ennui cause par l'absence de tout risque est aussi une maladie de l'âme. L'âme humaine a besoin par-dessus tout d'être enracinée dans plusieurs milieux naturels et de communiquer avec l'univers travers eux. La patrie, les milieux définis par la langue, par la culture, par un passé historique commun, la profession, la localité, sont des exemples de milieux naturels. Est criminel tout ce qui a pour effet de déraciner un être humain ou d'empêcher qu'il ne prenne racine. Le crime permettant de reconnaître que quelque par les besoins des êtres humains sont satisfaits, c'est un épanouissement de fraternité, de joie, de beauté, de bonheur. Lorsqu'il y a repliement sur soi, tristesse, laideur, il y a des privations à guérir. APPLICATION PRATIQUE Pour que cette Déclaration devienne l'inspiration pratique de la vie du pays, la première condition est qu'elle soit adoptée dans cette intention par le peuple. La seconde condition est que quiconque exerce ou désire exercer un pouvoir de n'importe quelle nature — politique, administratif, judiciaire, économique, technique, spirituel ou autre — soit tenu de s'engager à la prendre comme règle pratique de sa conduite. Dans ce cas le caractère égal et universel de l'obligation est dans une certaine mesure modifié par les responsabilités particulières impliquées par un pouvoir particulier. C'est pourquoi il faudrait ajouter la formule de l'engagement : «…». En faisant plus spécialement attention aux besoins des êtres humains qui dépendent de moi ». La violation d'un tel engagement, soit en parole, soit en fait, doit être en principe toujours punissable. Mais l'apparition d'institutions et de mœurs permettant de la punir dans la plupart des cas demande plusieurs générations. L'assentiment à cette déclaration implique un effort continu pour faire apparaître le plus rapidement possible ces institutions et ces mœurs.